



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS PERRET

HOSPIDON – Fonds de dotation pour le développement du Groupe Hospitalier Diaconesses Croix Saint-Simon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

HOSPIDON - Fonds de dotation pour le développement du Groupe Hospitalier Diaconesses Croix Saint-Simon

Fonds de dotation

Siège social : 18, rue du Sergent Bauchat 75012 Paris

N° de SIREN : 842 647 729

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration du fonds de dotation HOSPIDON,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation HOSPIDON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 exposées au paragraphe « Note N°1 Règles et méthodes comptables au 31 décembre 2025 » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la conformité aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans la note 11 de l'annexe aux comptes annuels et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 15 avril 2026

Signé par :

130CF300E20342D...

Aurélie Joubin

Associé



HOSPIDON

Fonds de dotation
du Groupe Hospitalier

ARRÊTÉ DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2025

Conseil d'administration
Le 15 avril 2026

SOMMAIRE

Table des matières

A – COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2025..... 3

 BILAN ACTIF / PASSIF 3

 COMPTE DE RÉSULTAT 5

 ANNEXES 8

A – COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2025

BILAN ACTIF / PASSIF

Bilan - Actif				
En €	Brut	Amortissements et dépréciations	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement			-	
Donations temporaires d'usufruit			-	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires			-	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			-	
Immobilisations corporelles :				
Terrains			-	
Constructions			-	
Instal. techn., mat. et out. indus.			-	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			-	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			-	
Immobilisations financières :				
Participations			-	
Créances rattachées à des participations			-	
Autres titres immobilisés			-	
Prêts			-	
Autres immobilisations financières	242		242	242
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	242	-	242	242
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours			-	
Créances :				
Créances clients, usagers et comptes rattachés			-	
Créances reçues par legs ou donations			-	
Autres créances	30 800		30 800	5 212
Charges constatées d'avance			-	1 733
Valeurs mobilières de placement			-	
Instruments financiers à terme et jetons détenus			-	
Disponibilités	342 251		342 251	270 762
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	373 051	-	373 051	277 708
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II)	373 293	-	373 293	277 950

Bilan - Passif		
En €	N	N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	15 000	15 000
Fonds propres statutaires	15 000	15 000
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise	-	-
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous total)	15 000	15 000
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I) - FONDS PROPRES	15 000	15 000
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II) - FONDS REPORTES ET DEDIES	-	-
PROVISIONS		
TOTAL (III) - PROVISIONS	-	-
DETTES		
Emp. dettes / Ets Crédit		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 715	31 835
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes	347 577	231 115
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV) - DETTES	358 293	262 950
TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV)	373 293	277 950

COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat		
en €	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services	-	-
Produits de tiers financeurs	1 132 782	1 082 854
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	967 477	990 854
Dons manuels	652 648	796 416
Mécénats	146 716	194 437
Legs, donations et assurances-vie	168 113	
Contributions financières	165 305	92 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Total pds d'expl. (I)	1 132 782	1 082 854
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock march.		
Autres achats et charges externes	244 020	260 083
Aides financières	888 762	822 771
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Total charges d'expl. (II)	1 132 782	1 082 854
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-	0

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

Compte de résultat		
en €	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS FINANCIERS	-	-
<i>Total Produits fin. (III)</i>	-	-
CHARGES FINANCIERES	-	-
<i>Total Charges fin. (IV)</i>	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-	-
3. RES. COURANT AVANT IMPOT (I - II + III - IV)	- 0	- 0
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-
TOTAL PRODUITS (I+III+V)	1 132 782	1 082 854
TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 132 782	1 082 854
EXCEDENT OU DEFICIT	- 0	- 0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	4 300	38 700
Bénévolat		
TOTAL	4 300	38 700
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	4 300	38 700
Personnel bénévole		
TOTAL	4 300	38 700

HOSPIDON est le fonds de dotation pour le développement du Groupe Hospitalier Diaconesses Croix Saint Simon, dont il est le fondateur. Il a été créé le 1^{er} décembre 2016 avec pour objet de soutenir le Groupe Hospitalier Diaconesses Croix Saint-Simon, comprenant l'ensemble de ses services et établissements, de soutenir et participer à la recherche médicale et scientifique et à sa promotion, de soutenir et participer à l'enseignement, à la formation continue et à l'amélioration du cadre d'exercice des professionnels de santé. La collecte de dons permet ainsi d'amplifier les actions d'intérêt général des établissements gérés le GH.

Son Conseil d'administration est composé de 7 membres, répartis en trois collèges :

- Le « Collège du Fondateur » composé de quatre administrateurs (dont le Président du Fonds de dotation),
- Le « Collège des personnalités qualifiées » composé de deux administrateurs,
- Le « Collège des donateurs » composé d'un administrateur.

Il est doté de 1,4 ETP dont une responsable du mécénat à temps plein, une quote-part de chargée de communication pour 0,5 ETP et une quote-part de comptable pour 0,2 ETP et d'un alternant.



ANNEXES

au 31 décembre 2025

Annexe au bilan, avant répartition, clos le 31 décembre 2025, dont le total est de 373 293 € et au compte de résultat présenté sous forme de liste dont le total est de 1 132 792 € lesquels dégagent un résultat à 0 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15 avril 2026 par le Conseil d'administration.

Les tableaux numérotés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Note n°1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES AU 31 DÉCEMBRE 2025	9
Note n°2 – ÉTAT DES DETTES.....	11
Note n°3 – ÉTAT DES CRÉANCES	11
Note n°4 – AIDES FINANCIÈRES VERSÉES	12
Note n°5 – TABLEAU DES FONDS DÉDIÉS.....	12
Note n°6 – INFORMATIONS AU TITRE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC DES PARTIES LIÉES	13
Note n°7 – TABLEAU DES ACHATS	14
Note n°8 - ÉTAT SÉPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER POUR L'EXERCICE	15
Note n°9 – COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES (CER) 2025.....	16
Note n°10 – COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) 2025	17
Note n°11 - ANNEXE AU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION ET AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	18

Note n°1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES AU 31 DÉCEMBRE 2025

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice ont fait l'objet d'un changement.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- Du règlement de l'ANC N°2022-06, modifiant le règlement ANC N° 2014-03, relatif au plan comptable général ;
- Du règlement ANC n°2023-03, modifiant les règlements ANC n°2018-06 et N° 2022-04, relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif
- L'application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03, relatifs à la modernisation des états financiers modifie la présentation du résultat exceptionnel, supprime les transferts de charges et imposent une nouvelle structuration des états financiers.
 - Conformément aux modalités de première application, les changements sont appliqués de manière prospective, sans retraitements des comparatifs. Les principaux reclassements ont été effectués dans le bilan et le compte de résultat afin d'assurer la conformité aux nouvelles exigences réglementaires. » L'application des nouveaux règlements n'a pas d'incidence sur la présentation globale des comptes.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence aux règles et méthodes décrites ci-dessous :

Dettes

La note 2 décrit l'état des dettes.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Engagements à réaliser sur dons

La note 3 décrit l'état des engagements à réaliser sur dons.

Événements significatifs de l'exercice :

En juillet 2025, une responsable du Mécénat et de la Collecte de Fonds est recrutée, en remplacement de la précédente partie en décembre 2024. Entre temps, la Directrice de la Communication, du Mécénat et de la Collecte de Fonds du Groupe Hospitalier Diaconesses Croix Saint-Simon a assuré l'intérim.

Deux campagnes d'envergure d'appel aux dons en marketing direct (Juin et Novembre) et une campagne de levée de fonds (particuliers et entreprises) spécifique au projet « Hôpital de Jour de Médecine », avec au global une collecte annuelle auprès des particuliers inférieure à l'année précédente : 645 k€ collectés auprès des particuliers au total (-19% vs 2024).

Fait marquants :

- Hospidon a reconduit en 2025 son démarchage auprès des notaires, en publiant un nouvel encart publicitaire dans le Guide des Notaires 2025.
- Dans un contexte de baisse globale de la générosité des donateurs de la catégorie « middle » en France compte tenu de la situation politique et économique, le Fonds a intensifié ses efforts pour renforcer l'efficacité de la collecte auprès des particuliers, à travers 2 axes principaux :
 - La poursuite de sa stratégie marketing de profilage des cibles ;
 - L'investissement dans l'achat d'espace au profit de la notoriété du fonds, sur les réseaux sociaux et dans le métro parisien ;
 - L'animation de la communauté des donateurs, via l'organisation d'événements dédiés :
 - Une soirée organisée dans le cadre de la campagne de levée de fonds au profit d'un nouvel hôpital de jour de médecine
 - Un petit-déjeuner réunissant les grands donateurs autour des dernières évolutions de la chirurgie robotique
- Dans un souci de transparence et pour rendre compte à ses donateurs de l'impact concret de leurs dons, Hospidon leur a fait parvenir une newsletter en début d'année pour les remercier de leur soutien et présenter quelques actions concrètes mises en place grâce à leurs dons.
- Les contacts initiés en 2024 dans le cadre de la campagne de levée de fonds au profit de l'acquisition du robot d'assistance chirurgicale en orthopédie ont été cultivés en 2025, et étendus à d'autres structures, afin de renforcer la part du mécénat d'entreprise au sein de la collecte totale et initier une politique d'approche des fondations affiliées à des entreprises.
- L'année 2025 fait état d'un redressement de +11% du montant global collecté auprès des entreprises et organismes d'intérêt général par rapport à 2024, après une diminution de -15% en 2024.
- Le taux de frais de fonctionnement passe de 24% à 21,5% du fait de la réduction des frais de fonctionnement et de la meilleure collecte de fonds au global.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement post-clôture n'est de nature à modifier la lecture des états financiers présentés dans ce rapport.

Valorisation des contributions volontaires en nature

Le bénévolat se circonscrit à :

- l'activité des membres du Conseil d'administration ;
- l'intervention une demi-journée par semaine d'une bénévole, pour réaliser la saisie des dons et participer aux échanges avec les donateurs, avec renfort ponctuel à l'occasion des pics d'activité du fonds (campagne de printemps et soirée de présentation du robot d'orthopédie) ;
- la fin de la mission de conseil réalisée par le Cabinet d'architectes Wilmotte pour notre le Centre de Santé Marie de Miribel (4 300 € en mécénat de compétences)

Divers

- Honoraires CAC (art. 833-14-4 règlement ANC n° 2014-03)
Les honoraires du Commissaire aux Comptes s'élèvent à 4 900 € HT sur l'exercice.
- Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, et avantages en nature alloués (art. 431-13 règlement ANC n° 2014-03)
Les dirigeants du Fonds de Dotation sont bénévoles et ne perçoivent pas de rémunération.

Note n°2 – ÉTAT DES DETTES

Détail des charges à payer	Montants
1) Dettes fournisseurs	10 715
<i>Factures non parvenues</i>	10 715
2) Liaison Groupe/Fonds de dotation	317 577
<i>Report à nouveau N-1</i>	231 115
<i>Factures réglées par le GH</i>	158 421
<i>Dons, perçus par le GH</i>	-720
<i>Versement au GH</i>	-960 000
<i>Dons</i>	888 762
3) Autres dettes	30 000
TOTAL	358 293

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice				
Dettes (a)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	10 715	10 715		
Autres dettes	347 577	347 577		
Produits constatés d'avance				
Total	358 293	358 293		

(a) A développer si nécessaire.

Note n°3 – ÉTAT DES CRÉANCES

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice			
Créances (a)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	30 800	30 800	
Charges constatées d'avance			
Total	30 800	30 800	

Note n°4 – AIDES FINANCIÈRES VERSÉES

NATURE DES DONS	Montant reçu	Part affectée à la prise en charge des frais de fonctionnement d'HOSPIDON : 21,54%	Répartition 20% services au GH	TOTAL
Dons GH	527 033	-113 532	18 491	431 992
Dons Services	117 837	-25 384	-18 491	73 962
Dons Projets	7 778	-1 676		6 102
Dons Mécénat	146 716	-31 605		115 112
Legs	168 113	-36 214		131 899
Contribution financières (Associations, Fondations et fonds de dotation)	165 305	-35 609		129 696
Utilisations de fonds reportés				0
TOTAL	1 132 782	-244 020	0	888 762

Note n°5 – TABLEAU DES FONDS DÉDIÉS

NATURE DES FONDS DEDIES	Montant en début d'exercice	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant en fin d'exercice
Dons GH				0
Dons Services				0
Dons projets				0
Dons Mécénat				0
TOTAL	0	0	0	0

Note n°6 – INFORMATIONS AU TITRE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC DES PARTIES LIÉES

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée au cours de l'exercice	Autres informations
Groupe Hospitalier Diaconesses Croix Saint Simon	Entité juridique bénéficiaire des fonds collectés par Hospidon, tel qu'indiqué dans les statuts d'Hospidon	158 421€ de factures réglées par le GH DCSS pour le compte d'Hospidon 960 000€ de dons versés par Hospidon vers le GH DCSS	N/A

Note n°7 – TABLEAU DES ACHATS

<i>Montants en €</i>	2025
Fournitures	118
Abonnements, cotisations, frais de recrutement	9 594
<i>dont frais de collectes</i>	9 594
Honoraires(avocats, commissaires aux comptes)	7 935
<i>dont frais de collectes</i>	1 951
Annonces et insertion	425
<i>dont frais de collectes</i>	425
Déplacements missions réceptions	4 651
<i>dont frais de collectes</i>	4 651
Affranchissements	34 395
<i>dont frais de collectes</i>	34 395
Frais commissions	3 895
Prestations extérieures	26 391
<i>dont frais de collectes</i>	26 391
Mise à disposition de personnel	156 615
<i>dont frais de collectes (100% du personnel de direction, administratif et alternante)</i>	142 442
Charges exceptionnelles, exercice antérieur	
Total autres achats et charges externes	244 020
<i>dont frais de collectes</i>	219 848

Note n°8 - ÉTAT SÉPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER POUR L'EXERCICE

Etat du contributeur	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Allemagne	150,00 €
Belgique	500,00 €
Luxembourg	300,00 €
Maroc	250,00 €
Royaume-Uni	100,00 €
Suisse	5 587,67 €
TOTAL GLOBAL	6 887,67 €

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que le fonds de dotation doit établir en application de l'article 434-4 du règlement ANC 2018-06 est mise à disposition du public par simple demande à émettre via l'adresse email : dons@hospidon-hopital.fr.

Note n°9 – COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES (CER) 2025

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES			1. RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	888 761,81	822 770,76	1.1 Cotisations sans contrepartie	967 476,67	990 853,65
- Actions réalisées par l'organisme	0,00	0,00	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	888 761,81	822 770,76	- Dons manuels	652 647,87	796 416,22
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	168 113,11	
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats	146 715,69	194 437,43
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	219 847,91	174 658,03	2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	165 305,00	92 000,00
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	219 847,91	174 658,03	2.1 Cotisation avec contrepartie		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			2.2 Parrainage des entreprises		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	24 171,95	85 424,86	2.3 Contributions financières sans contrepartie	165 305,00	92 000,00
TOTAL DES EMPLOIS	1 132 781,67	1 082 853,65	TOTAL DES RESSOURCES	1 132 781,67	1 082 853,65
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2. REPRISES PROVISIONS & DEPRECIATIONS		
5. REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE	0,00		3. UTILISATION DES FONDS DEBIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC		
TOTAL	1 132 781,67	1 082 853,65	TOTAL	1 132 781,67	1 082 853,65
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)	0	
			Plus ou moins résultat générosité	0	
			Moins investissements Plus désinvestissements nets financés par la générosité du public	0	
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)	0	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. Contributions volontaires aux missions sociales	4 300,00	38700	1. Contributions volontaires liées à la générosité du public	4 300,00	38 700,00
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds			Dons en nature		
3. Contributions volontaires au fonctionnement					
TOTAL	4 300,00	38 700,00	TOTAL	4 300,00	38 700,00

Note n°10 – COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) 2025

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1		B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE					PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	967 476,67	967 476,67	990 853,65	990 853,65	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 300,00	4 300,00	38 700,00	38 700,00
1.1 Cotisations sans contrepartie					Bénévolat				
1.2 Dons, legs et mécénat					Prestations en nature				
- Dons manuels	652 647,87	652 647,87	796 416,22	796 416,22	Dons en nature				
- Legs, donations et assurance-vie	168 113,11	168 113,11	0,00	0,00					
- Mécénat	146 715,69	146 715,69	194 437,43	194 437,43					
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		0,00	0,00	0,00					
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	165 305,00		92 000,00		2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisation avec contrepartie									
2.2 Parrainage des entreprises									
2.3 Contributions financières sans contrepartie	165 305,00		92 000,00						
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public									
3 - SUVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS					3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					Prestations en nature				
5 - UTILISATION DES FONDS DEEDS ANTERIEURS	0,00	0,00	0,00	0,00	Dons en nature				
TOTAL	1 132 781,67	967 476,65	1 082 853,65	990 853,65	TOTAL	4 300,00	4 300,00	38 700,00	38 700,00
CHARGES PAR DESTINATIONS					CHARGES PAR DESTINATIONS				
1 - MISSIONS SOCIALES	888 761,81	727 371,99	822 770,76	752 867,76	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France					Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	0,00	0,00	0,00	0,00	Réalisées à l'étranger				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France					2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	4 300,00	4 300,00	38 700,00	38 700,00
1.2 Réalisées à l'étranger	888 761,81	727 371,99	822 770,76	752 867,76					
- Actions réalisées par l'organisme					3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France									
2 - FRAIS DE RECHERCHE ET DE FONDS	219 847,91	219 847,91	174 658,03	174 658,03					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	219 847,91	184 238,50	174 658,03	174 658,03					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources									
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	24 171,95	20 256,75	85 424,86	63 327,86					
4 - DOTATIONS AUX PROMSIONS ET DEPRECIATIONS									
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES									
6 - REPORTS EN FONDS DEEDS DE L'EXERCICE									
TOTAL	1 132 781,67	967 476,65	1 082 853,65	990 853,65	TOTAL	4 300,00	4 300,00	38 700,00	38 700,00
EXCEDENT OU DEFICIT	0,00	0,00	0,00	0,00					

Note n°11 - ANNEXE AU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION ET AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

Le Compte de résultat par Origine et Destination et le Compte d'Emploi des Ressources a été établi conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 afférent à l'établissement du CROD et du CER des associations, fondations et fonds de dotation.

1. Les rubriques du CROD (Compte de résultat par origine et destination)

A. Les produits par origine

Les ressources du Fonds de Dotation proviennent uniquement de la générosité du public : des dons manuels, des assurances vie, du mécénat et des contributions financières hors générosité du public.

B. Charges par destination

- **Les missions sociales**

Les missions sociales correspondent à l'ensemble des dépenses opérationnelles qui concourent à la réalisation de l'objet statutaire du Fonds de Dotation.

La mission sociale intègre principalement :

- la participation aux investissements de l'hôpital dans ses projets structurants ;
- le financement de la recherche et de l'innovation ;
- le développement du bien-être à l'hôpital pour les patients et les soignants ;
- le soutien d'un modèle d'hôpital unique, avec zéro reste à charge pour le patient.

- **Frais de recherche de fonds**

Les frais de recherche de fonds correspondent aux frais de collectes.

- **Frais de fonctionnement**

Ils comprennent les frais qui ne sont pas compris dans les deux rubriques précédentes et non liées à la réalisation de la mission sociale. Ils correspondent principalement aux honoraires, aux cotisations et à des prestations de personnel.

2. Affectation des charges entre les différentes rubriques du CROD

Les charges sont rattachées à chaque rubrique à partir de la comptabilité générale en fonction de la nature de la charge. Il n'y a pas de charges indirectes sur 2025.

3. Affectation des ressources aux emplois

Le Fonds de Dotation dispose :

- de ressources liées à la générosité du public pour un montant de 967 477 € sur l'exercice 2025 (85,4% du total des ressources) ;
- de « Contributions financières sans contrepartie » pour un montant de 165 305 € sur l'exercice 2025 (14,6% du total des ressources). Elles correspondent aux financements perçus de la part d'organismes sans but lucratif (Associations, Fondations et fonds de dotation) ;
- Utilisation de fonds dédiés antérieurs : montant nul en 2025.

4. CER (Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public)

A. Suivi des ressources liées à la générosité du public

La colonne ressources collectées reprend l'ensemble des produits en distinguant les ressources collectées auprès du public et les autres ressources. Les ressources issues de la générosité publique sont constituées

des dons de particuliers, du parrainage, du mécénat, ainsi que de produits de legs. Ces postes sont identiques à ceux du CROD et du compte de résultat.

B. Ressources collectées dans l'année

Les ressources issues de la générosité publique collectées dans l'année correspondent à celles figurant au CROD. Elles sont composées de :

• Dons manuels liés à la générosité du public	652 658 €
• Legs, donations et assurance-vie	168 113 €
• Mécénat	146 716 €

Les ressources issues de la générosité publique financent en priorité les missions sociales. Si les ressources issues de la générosité publique sont supérieures au total des Missions sociales, le surplus financera les frais de recherche de fonds, puis les frais de fonctionnement.

Par ailleurs, le Fonds de Dotation collecte des fonds hors générosité du public :

• Contributions financières sans contrepartie	165 305 €
---	-----------

C. Ressources employées dans l'année

Le Fonds de dotation Hospidon, qui fait appel public à la générosité, a pour mission sociale pour soutenir les missions d'intérêt général, le développement et les projets du groupe hospitalier Diaconesses Croix Saint-Simon.

L'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public sur l'exercice couvre les dépenses réalisées par le Fonds de Dotation pour un montant de 1 132 792 € réparti comme suit :

• Missions sociales	888 762 €	soit 78,5% du total
• Frais de recherche de fonds	219 848 €	soit 19,4%
• Frais de fonctionnement	24 172 €	soit 2,1%

Les frais de recherche de fonds et de fonctionnement sont en baisse de 16K€ (-6%) en 2025 par rapport à 2024. Ces dépenses permettent d'effectuer des actions de notoriété et la mise en place d'une démarche marketing marquée.

Enfin, les dotations et reprises sur fonds dédiés de la générosité du public représentent l'utilisation des fonds liés à la générosité publique affectés par le donateur, ou la constatation du fonds dédié liés à la générosité publique lorsque la ressource concernée n'a pu être utilisée conformément à sa demande sur l'exercice. Ces mouvements visent à neutraliser les ressources affectées et leurs emplois afin de produire in fine un solde de ressources générosité publique non affectées.

Sur l'exercice 2025, il n'y a ni report en fonds dédiés, ni reprise de fonds dédiés.

D. Bénévolat

Depuis mars 2023, une bénévole intervient une demi-journée par semaine auprès d'Hospidon afin de réaliser la saisie des dons et de participer à la relation avec les donateurs. Elle peut être amenée à aider l'équipe sur d'autres missions lors de temps forts du fonds de dotation (campagnes de levée de fonds, organisation d'événements). Ponctuellement, sur les pics de réception – et donc de saisie – de chèques, une seconde bénévole vient également prêter main forte à l'équipe pour la saisie.

Enfin, le Cabinet Wilmotte a continué à faire profiter l'hôpital de son expertise pour concevoir l'architecture du Centre de santé du XXème arrondissement, dans la continuité de sa prestation en mécénat de compétence réalisée en 2024.